

3 Ravalement de façade et maçonnerie

Remise en état des façades, murs et murets

D'une manière générale, la restauration des maçonneries est à effectuer à l'identique. Tout élément ou trace permettant une restitution future (gonds, crochets, ...) doit être conservé. La brique ou la pierre peut rester apparente, sauf si l'architecture d'origine comportait **un lavis, un enduit ou un badigeon à la chaux**. Dans ce cas, ceux-ci seront restaurés afin d'assurer la pérennité de la façade.

Faites-vous conseiller par un professionnel sur les produits les mieux adaptés à votre façade.

Sont interdits :

- Le PVC (interdit sur l'ensemble du SPR) ;
- L'isolation par l'extérieur des bâtiments protégés ;
- L'agrandissement et la modification des percements des bâtiments protégés ;
- La peinture des enduits traditionnels.

La peinture des façades cimentées par le passé est possible mais sous certaines conditions (voir règlement).

NE PAS SUPPRIMER DE TRUMEAU,

NE PAS CIMENTER LA BRIQUE OU LA PIERRE,

UTILISER DES BRIQUES OU DES PIERRES DE MÊME DIMENSIONS, TEINTE ET ASPECT.



EXEMPLES DE RAVALEMENTS :



AVANT



APRÈS

Façades, murs et murets en pierre

«Faites appel à un maçon tailleur de pierre»

Les réparations des façades en pierre, y compris soubassement en Grès, se feront **par incrustation**, le remplacement par une pierre de **même format, texture, couleur** et au mortier de chaux et sable, avec protection des éléments décoratifs. Aucune sculpture ou ornementation ancienne de la façade ne doit être détruite ou recouverte.

Procédés et produits interdits : les ajouts d'ornements étrangers au bâtiment ; les plaquettes de pierre ; la peinture de la pierre (la laisser apparente).



Pensez à consulter le Règlement du PSMV et faire une demande d'autorisation d'urbanisme

Pour toute question :

Mairie de Saint-Omer

16 Rue Saint-Sépulcre à Saint-Omer

| 03 21 98 40 88 | <https://www.ville-saint-omer.fr/>



AVANT



APRÈS

3 Ravalement de façade et maçonnerie

Façades, murs et murets en brique

1. ON ENTRETIENT

«Mieux vaut prévenir que guérir»

- Une façade en brique nécessite en général peu d'entretien. Autonettoyante, elle vieillit souvent de façon homogène sans perdre son aspect. **Le nettoyage doux à l'eau à intervalles réguliers augmente sa durée de vie** ;
- Examiner précisément l'état des briques et des joints avant toute intervention ;
- Faire des sondages si nécessaires ;
- Faire des essais préalables avant de choisir la bonne technique ou le bon dosage ;
- Protéger les éléments de décor.

Les procédés abrasifs interdits :

- sablage à sec haute pression (dégradation des briques) ;
- nettoyage à la vapeur (dégradation des mortiers) ;
- hydro-gommage avec une pression trop forte ;
- brosses métalliques, disques diamantés, produits acides.

2. ON RESTAURE

«Faites appel à un maçon»

Rejointoyer

- **Les reprises ponctuelles sont parfois suffisantes** (la reprise complète ne doit pas être systématique) ;
- Gratter manuellement des joints jusqu'au mortier sain (3 cm de profondeur) ;
- Utiliser un mortier de chaux, dont la teinte est en harmonie avec la brique ;
- Veiller à ce que les nouveaux joints soient de la même couleur et de la même épaisseur que les anciens ;
- Tirer les joints horizontaux au fer, ne pas les élargir.

Ne pas oublier d'appliquer une finition (lavis, enduit ou badigeon à la chaux)

- Se faire conseiller par un professionnel sur les produits les mieux adaptés à votre façade ;
- Nettoyer et réparer les joints avant application ;
- Choisir une teinte en harmonie avec la brique d'origine ;
- Préserver l'unité de l'ensemble bâti, ne pas traiter individuellement chaque façade de la maison ;
- Protéger les éléments de décor et restituer les parties endommagées.

Les procédés et produits interdits :

- Le dégarnissage des joints à la disqueuse ;
- Le dégarnissage qui augmente la largeur du joint ;
- Les joints neufs, trop blancs et trop épais ;
- Les produits prêts à l'emploi ou imperméabilisants ;
- Les peintures synthétiques étanches et polluantes.

3. ON REMPLACE À L'IDENTIQUE

«En dernier recours et dans le respect des façades d'origine»

Le remplacement des briques est un travail très délicat mais nécessaire lorsque la brique détériorée n'assure plus la stabilité de la maçonnerie (briques cassées ou pulvérulentes). Pour obtenir un bon résultat, il est important d'utiliser des briques de **mêmes dimensions et de même teinte** que celles d'origine. Il est conseillé d'utiliser des **briques de récupération** et d'éviter des briques standard.

Pensez à nos amis les animaux

lors de vos travaux (nichoirs de substitution en cas dérangement des oiseaux) et éviter la période printemps-été (période de nidification).

